

RECUEIL DES POLITIQUES INS04-DA_Annexe A INSTALLATIONS Utilisation des véhicules du CEPEO

ENTENTE RÉGISSANT LA CONDUITE DES VÉHICULES DU CEPEO

Cette entente doit être lue et signée par l'employé lors de son assignation dans un poste qui nécessite la conduite d'un véhicule, puis soumise à son superviseur immédiat. Par la suite, l'entente doit être renouvelée annuellement lors de la vérification des antécédents criminels.

Par la présente, j'atteste avoir lu et compris les dispositions décrites dans la directive administrative INS04-DA *Utilisation des véhicules du CEPEO*.

Je m'engage à respecter ces règles en tout temps. Je reconnais que, dans l'éventualité de non-respect de cette entente ou d'une négligence de ma part, le CEPEO ne peut pas être tenu responsable de mes actions et que mes privilèges d'accès aux *véhicules* peuvent être révoqués de façon temporaire ou permanente. Je comprends aussi que, selon la gravité de l'infraction, on pourrait avoir recours à d'autres mesures disciplinaires allant jusqu'à la fin de l'emploi.

J'accepte d'aviser mon superviseur dès que possible si je constate que mon état de santé (étourdissements, somnolence, etc.) ne me permet pas de conduire un véhicule du CEPEO.

J'accepte d'aviser mon superviseur immédiat si je constate un problème de sécurité ou un manquement aux règles d'utilisation des *véhicules* du CEPEO.

Nom de l'employée ou de l'employé (en lettes moulées) :	Numéro de l'employé(e)
Signature:	Date :
Nom du superviseur immédiat (en lettres moulées) :	
Signature :	Date:
Cette entente signée doit être conservée dans les bureaux administratifs du lieu de travail.	